

*Ministère de l'Education Nationale
Académie de la Réunion*

Collège Beauséjour
1 Route Odon – B.P. 104
97438 SAINTE-MARIE Cedex
Tél : 0262 93.18.80
Fax : 0262 93.18.89
Mail : gestion.9741323v@ac-reunion .fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché passé selon la procédure adaptée en application de
l'article 27 du code des marchés publics.

IDENTIFIANT : *Collège Beauséjour*

1, route Odon – B.P.104
97438 Sainte-Marie Cedex
Tél : 0262 93.18.80
Fax : 0262 93.18.89
Mail : gestion.9741323v@ac-reunion .fr

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE :

le gestionnaire du collège Beauséjour, Isabelle BOURIN

1, route Odon – B.P.104
97438 Sainte-Marie Cedex
Tél : 0262 93.18.81
Fax : 0262 93.18.89
Mail : gestion.9741323v@ac-reunion .fr

OBJET : Achat de livres manuels scolaires et ressources numériques.

DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON : vendredi 29 août 2017

REFERENCE : MAPA/001.2017

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : jeudi 15 juin 2017

HEURE LIMITE DE RECEPTION : Avant 12 HEURES (Heure locale)

SOMMAIRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation

Article 2 : Conditions de la consultation

2-1 : Mode la consultation

2-2- Décomposition du marché – Forme juridique de l’attributaire

2-3 Dispositions techniques particulières

2-4 Date limite de transmission des offres et modalités de transmission

2-5 Validité des offres

2-6 Critères du jugement des offres

2-7 Contenu des prix

2-8 Délai d’exécution

2-9 Contenu du dossier de consultation

PROCEDURE ADAPTEE ART 27 DU CMP

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la fourniture de manuels scolaires pour le Collège : livres et manuels numériques enrichis des enseignants.

Article 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 Mode de la consultation

Nature de la procédure

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du Code des marchés publics .

En cas de besoin, une négociation avec les candidats pourra intervenir.

2-2 Décomposition du marché – Forme juridique de l'attributaire

Le présent marché comporte 2 lots.

- Lot 1 : manuels scolaires
- Lot 2 : manuels numériques

Le détail des lots est consultable sur le site du collège : <http://college-beausejour.ac-reunion.fr>

Les candidats peuvent soumissionner en leur nom propre ou bien sous forme de groupement solidaire ou conjoint conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics.

2-3 Date limite de transmission des offres et modalités de transmission

Les offres doivent être parvenues au service de gestion du Collège Beauséjour au plus tard le **jeudi 15 juin 2017 - 12HEURES.**

Contenu des offres – Pièces à fournir :

Le candidat transmet sous enveloppe portant la mention « MAPA Manuels scolaires à l'adresse suivante :

« COLLEGE BEAUSEJOUR, Service de Gestion, 1, Route Odon – B.P. 104, BP 286, 97438 Sainte-Marie Cedex ».

Les offres peuvent également être déposées par voie électronique à l'adresse mail :

« gestion.9741323v@ac-reunion.fr »

Le candidat peut soumissionner pour les deux lots sur un seul formulaire de candidature.

*** La lettre de candidature conforme au formulaire DC1, accompagnée de la Déclaration du candidat individuel DC2 ;**

(Télécharger sur le site du Collège du Beauséjour – <http://college-beausejour.ac-reunion.fr>)

2-5 Validité des offres

Le délai de validité des offres initiales est de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le collège examine, dans un premier temps, la recevabilité des candidatures ;

Dans un deuxième temps, pour les candidats recevables, il détermine l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis par le présent règlement.

* la notification au titulaire à partir du **jeudi 29 juin 2017**, elle sera accompagnée du **bon de commande précisant les références des manuels** ;

* transmission des lettres de refus au plus tard le **lundi 19 juin 2017**.

2-6 Critères du jugement des offres

Caractéristiques principales du choix de l'offre

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération:

Critères d'attribution :

➤ **Délais de livraison : 35 %**

- Il est important que les livres soient livrés et disponibles au collège pour la rentrée du 18 août 2017 de l'académie de la Réunion et au plus tard le 29 août 2017.

Le candidat joindra tout document nécessaire permettant d'apprécier les motifs et/ou les contraintes du respect de délai.

➤ **Conditions de reprises et de remplacement en cas détérioration : 30 %**

Le candidat précisera utilement le pourcentage de remise dans le cas où l'urgence suppose un acheminement avion ou bien donnera un engagement sur les délais de remplacement.

➤ **Prix et conditions financières : 35 %**

Le candidat proposera un pourcentage sur le prix éditeur TTC métropole sur la commande initiale et/ou la commande complémentaire.

- **Clauses de pénalités :** le collège se réserve le droit d'appliquer une pénalité en cas de retard dans la livraison des manuels. Cette pénalité sera calculée de la manière suivante : prix des manuels manquant divisés par 1500 multipliés par le nombre de jour de retard : exemple : lot de 200 manuels d'une valeur totale de 4000€ ; 30 jours de retard : $=4000\text{€}/1500= 2.67\text{€} \times 30= 80.1\text{€}$ de pénalité.

2-7 Contenu des prix

Le prix proposé sera un pourcentage de remise par rapport au prix TTC des éditeurs en métropole.

Les prix comprennent tous les frais afférents du transport à la livraison « franco de port et d'emballage », en principe ce sera un transport par voie maritime mais il sera indispensable d'envisager la remise applicable pour une commande d'urgence par voie aérienne.

2-8 Délai d'exécution

Le matériel devra être livré au Collège Beauséjour.

Livraison au plus tard le **mardi 29 août 2017**,

Excepté pour les éditions qui ne paraîtront qu'au mois d'août 2017, et pour laquelle la date butoir du 30 septembre 2017 est arrêtée.

Les quantités des commandes spécifiées dans les fiches techniques peuvent être augmentées ou réduites de 10%.

2-9 Mode de règlement :

Le mode de règlement proposé par l'établissement est le virement par mandat administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification et/ou de la réception des fournitures.

2-10 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement
- le tableau des offres -annexe 1- cahier des clauses techniques particulières

2-11 Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat atteste sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Les attestations d'acquittement des charges sociales et fiscales NOTI2 seront requises auprès du candidat retenu dans un délai de huit jours à réception de la notification d'attribution du marché.

A Sainte-Marie, le 17 mai 2017,

La Principale,
Valérie Yvergnaux

